

*Les crédits*

**M. le vice-président:** La Chambre a entendu la motion du député de Calgary-Ouest. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. le vice-président:** La motion est adoptée et il en est ainsi ordonné.

Le député de Beaches—Woodbine sur le même rappel au Règlement.

**M. Young:** Monsieur le Président, mon parti a accepté cette motion très inhabituelle afin d'accorder aux ministériels quatre jours supplémentaires pour réfléchir sérieusement à la motion. Il est à espérer que, dans la plus pure tradition parlementaire, un brave député d'en face amorcera une révolte parlementaire contre la mesure que s'apprête à prendre le Cabinet.

**M. le vice-président:** La députée de Hamilton-Est pour une question ou un commentaire?

**Mme Copps:** Monsieur le Président, au mois de février, le ministre a annoncé qu'il allait se mettre immédiatement à examiner la rédaction des nouveaux règlements sur les CFC. Il sait certainement que les CFC sont à la base de certains des problèmes qui se posent à propos de la couche d'ozone.

Je voudrais savoir ce qu'il a fait entre février et juin au sujet des règlements sur les CFC.

**M. Bouchard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le Président, le gouvernement a signé l'accord de Montréal en 1987 pour contrôler et protéger la couche d'ozone; les signataires s'engagent à réduire de moitié les émissions de CFC d'ici 1989. J'ai annoncé il y a quelques mois que nous nous soumettrions non seulement à cette obligation, mais que nous irions plus loin et que nous réduirions les émissions de CFC de 85 p. 100.

• (1550)

J'ai également annoncé que si nous trouvons, comme je le crois, d'autres techniques et d'autres substances, nous serons en mesure de cesser d'utiliser des CFC et, partant, de supprimer à peu près complètement les émissions au Canada d'ici l'an 2 000. Je me suis mis à sortir les nouveaux règlements limitant l'utilisation de CFC.

Les avocats du ministère ont découvert qu'un problème technique s'est glissé dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement adoptée par le Parlement l'année dernière. Ce problème concerne certaines sub-

stances, dont les CFC, qui sont énumérées dans la loi; nous ne pouvons pas la modifier sans consulter le Parlement. Au lieu de procéder par voie de règlements, la façon de faire habituelle et ce qui était prévu dans la loi, nous devons modifier la loi, car il y a des problèmes techniques. C'est ce que les avocats de mon ministère m'ont dit et que le ministère de la Justice m'a confirmé.

J'ai proposé de rencontrer mes collègues de la Chambre. Je les ai poliment informés qu'il faudrait que je dépose une modification et j'ai demandé leur aide. La seule réponse que j'ai reçue de la députée de Hamilton-Est a été une déclaration incendiaire, citée dans les journaux, selon laquelle le gouvernement était inefficace, qu'il ne voulait pas agir au sujet des CFC et ainsi de suite. C'était là la réponse à une demande amicale de collaboration de la part de l'opposition pour combattre les CFC et pour protéger la couche d'ozone. L'opposition politise ses réponses. Ainsi, aujourd'hui, elle ose poser une question sur le sujet.

**Mme Hunter:** Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) s'est officiellement engagé à faire une évaluation à caractère environnemental de toutes les décisions économiques. Je voudrais demander au ministre s'il estime que des décisions budgétaires sont des décisions économiques.

**M. Bouchard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le Président, c'est une zone grise dans le processus d'évaluation. Le processus qui était en vigueur conformément aux lignes directrices il y a quatre ans portait sur des projets. Il est vrai que politiques et programmes étaient également mentionnés dans le processus. Ce que nous savons, c'est qu'un tribunal a récemment annoncé que les dispositions des lignes directrices portant sur les projets avaient force exécutoire. Bien entendu, le gouvernement est d'avis que les décisions budgétaires et notamment les mesures de réduction du déficit prévues dans le budget sont des décisions du ministère des Finances et sont au coeur de la souveraineté du gouvernement. Il est absolument certain qu'aucun pays ne devrait pouvoir soumettre à une évaluation environnementale préalable la définition et l'élaboration d'un budget. Le budget est au centre des activités gouvernementales. Il porte sur la marge de manoeuvre du gouvernement. On n'a pas à le faire précéder d'une évaluation environnementale. Le gouvernement estime que le PEE ne lui crée aucune obligation légale de soumettre une évaluation préalable des décisions budgétaires.